

CHARTRE D'ADHESION

Tout membre accueilli et intégré au sein du *Mecanic Vallée* se voit remettre la présente Charte. Elle définit le cadre des relations au sein de l'association.

Rappel : L'adhésion est soumise à l'approbation du Conseil d'Administration.

Rappel des missions et finalités de l'association :

Le cluster *Mecanic Vallée* a pour objet de promouvoir le développement des entreprises liées à l'industrie mécanique sur le territoire identifié du Lot, de l'Aveyron et de la Corrèze, la Haute Vienne, et les cantons limitrophes. Les buts de *Mecanic Vallée* sont de :

- Promouvoir l'industrie mécanique
 - Constituer un lieu d'échanges et d'animation
 - Coopérer entre industriels de la mécanique
 - Mettre en commun des moyens et développer des synergies
 - Développer nos compétences
 - Trouver ensemble de nouveaux marchés
- Pour plus de compétitivité de nos entreprises et de nos territoires

NOS ENGAGEMENTS :

Les adhérents ont notamment accès aux services suivants :

- + Des rencontres périodiques ou à la demande avec l'équipe de *Mecanic Vallée*,
- + La participation aux divers événements proposés par *Mecanic Vallée*,
- + Une information régulière sur les actions menées par l'association,
- + Le bénéfice d'une revue de presse,
- + La promotion de leur structure sur un annuaire numérique dédié aux membres,
- + *Mecanic Vallée* s'engage à respecter la confidentialité de vos données.

VOS ENGAGEMENTS :

Chaque membre adhérent s'engage moralement sur les principes suivants de :

- + Développement de l'activité du territoire,
- + Développements et prospective,
- + Solidarité,
- + Complémentarité,
- + Respect des bonnes pratiques et éthique de la collaboration.

Il s'engage donc à :

- + Favoriser les relations d'affaires et de recherche & développement, ou de complémentarité entre les membres de *Mecanic Vallée* dans leurs domaines respectifs, et ce dans le respect des règles de mise en concurrence et transparence légales
- + Communiquer toutes informations légales et autorisées pouvant concourir au développement de la filière « industrie mécanique », de la communauté des membres ou de l'un d'entre eux
- + Travailler sur des projets en partenariats et prioritairement en offre globale (de technicité & innovation technologique, de qualité ou de réduction des coûts),
- + Aider, sans obligation autre que celle de la solidarité morale, les membres de *Mecanic Vallée*,
- + Participer ou se faire représenter à toutes les réunions, commissions de travail, ou manifestations de *Mecanic Vallée* et de ses activités
- + Respecter la confidentialité des informations et surtout celles concernant les projets de recherche & développement pour une durée de 5 ans.
- + Développer la promotion de *Mecanic Vallée*,
- + Se comporter en toute circonstance en « ambassadeur » de *Mecanic Vallée*,
- + Respecter les statuts, l'organisation et le fonctionnement de l'association,
- + Etre à jour de sa cotisation annuelle (montant fixé annuellement par le Conseil d'Administration).